



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES MARINES,
DE L'ENVIRONNEMENT,
*en charge de l'alimentation,
de la recherche et de la cause animale*

DIRECTION DE LA BIOSECURITE

Agent aide responsable du chenil et aide maître-chien Cellule cynophile (CDD –jusqu’au 06 octobre 2026)

Missions

L'agent recruté en qualité d'aide responsable du chenil et aide maître-chien au sein de la cellule cynophile de la Direction de la biosécurité, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée courant jusqu'au 06 octobre 2026, a pour mission principale d'assurer un appui opérationnel aux activités de la cellule cynophile.

À ce titre, il participe au soutien logistique des équipes ainsi qu'à l'entretien et à la gestion du chenil, contribuant ainsi au bon fonctionnement du service et à l'efficacité des missions de détection menées par les équipes cynophiles.

Il est placé sous l'autorité du responsable du chenil et du chef de la cellule cynophile, et travaille en étroite collaboration avec les maîtres-chiens, les agents de contrôle et les services partenaires.

Dans le cadre de ses fonctions, l'agent est notamment chargé :

- d'assurer l'entretien et le suivi du chenil et des chiens ;
- de participer à la saisie des données et au suivi des activités ;
- d'apporter, en fonction de ses compétences, un appui aux maîtres-chiens lors des opérations de contrôle ;
- de participer aux entraînements des équipes cynophiles (mise en place, rôle de figurant, suivi des exercices) ;
- de contribuer au soutien logistique des opérations (installation, matériel, organisation des contrôles).

Activités annexes

En complément, l'agent pourra être amené à :

- participer à toute mission confiée par sa hiérarchie ;
- contribuer à la continuité du service en cas d'absence d'un agent ;
- faire preuve de polyvalence en fonction des besoins opérationnels.

Conditions

Le poste implique des conditions d'exercice spécifiques, notamment :

- travail possible en horaires décalés (nuit, week-ends, jours fériés) ;
- activité en extérieur et en environnement opérationnel ;
- contact avec le public et gestion de situations potentiellement stressantes ;
- absence d'attribution de chien ;
- permis B obligatoire.

Contraintes du poste

Le poste présente des contraintes spécifiques liées à son caractère opérationnel, notamment :

- travail en horaires décalés, incluant nuits, week-ends et jours fériés ;
- activité en extérieur, parfois dans des conditions climatiques contraignantes ;
- environnement de travail opérationnel et exigeant, pouvant générer du stress ;
- manipulation et contact avec des chiens (sans attribution individuelle) ;
- contact régulier avec le public dans un contexte de contrôle ;
- nécessité de réactivité et d'adaptation aux situations imprévues ;
- déplacements possibles selon les besoins du service.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des actions menées par la Direction de la biosécurité visant à renforcer les dispositifs de contrôle et de prévention des risques d'introduction d'organismes nuisibles sur le territoire.